Hoerdt, le 16 mars 2017

COMMUNE DE Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2017 A LA MAIRIE A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 23 mars 2017 *transmise le : 23 mars 2017*

Membres élus : 27 *en fonction : 26* *présents : 21*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire de Hoerdt.

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Christiane WOLFHUGEL, Jean-Pierre HIRLEMANN, Nadia STOLL, René WOLFHUGEL, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Roland SCHURR, Jacques KLUMB, Daniel MISCHLER, Andrée FRITZ, Jacky WOLFF, Valérie MISCHLER, Laurent WAEFFLER, Caroline MAECHLING, Emmanuel DOLLINGER, Nathalie GRATHWOHL, Christiane SAEMANN, Claude RIEDINGER, Thierry RIEDINGER, Grégory GANTER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :

Madame Marie GEISSLER qui donne procuration à Monsieur Daniel MISCHLER,
Madame Florence NOBLET qui donne procuration à Monsieur Grégory GANTER,
Madame Doris PFLUMIO qui donne procuration à Madame Christiane WOLFHUGEL,
Monsieur Maurice DONTENVILLE qui donne procuration à Madame Nadia STOLL,
Madame Michèle RUDOLF qui donne procuration à Madame Andrée FRITZ,

Membre absent non excusé :
/

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2017.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Approbation des taux d'imposition pour 2017.
6. Approbation du budget 2017.
7. Attributions de subventions.
8. Personnel : modification du tableau des effectifs.
9. Entretien cimetière et zone industrielle : attribution du marché.
10. Pôle santé : détermination des loyers.
11. Maison des arts et du patrimoine : approbations d'avenants.
12. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point n°11 concernant l'approbation d'avenants.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Christiane SAEMANN est élue secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 MARS 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

13/03/2017	Inauguration de l'exposition « savoir, comprendre, agir pour dire non à la haine au Centre Culturel.
17/03/2017	Monsieur le Maire a représenté la Commune lors de l'Assemblée Générale du Crédit Agricole à BRUMATH.
17/03/2017	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale du Crédit Mutuel à WEYERSHEIM.
21/03/2017	Commission des finances.
21/03/2017	Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors de l'attribution des logements à la SIBAR.
21/03/2017	Monsieur Roland SCHURR a assisté à la réunion d'information de Fonroche (Géothermie) à la mairie de VENDENHEIM.
23/03/2017	Commission Environnement.
24/03/2017	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale cantonale de la FDSEA.
27/03/2017	Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors du Conseil d'Administration du GAS à BARR.

4/ RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Arrivée de Monsieur Thierry RIEDINGER.

5/ APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de présentation a eu lieu l'année dernière suite au rapport du cabinet d'audit DELOITTE concernant les finances de la commune et les perspectives à l'horizon 2020, rapport qui formulait un certain nombre de préconisations.

La commune de Hoerdt voit sa Dotation Globale de Fonctionnement diminuer de manière substantielle ces deux dernières années, alors que sa contribution au titre de la péréquation ne cesse d'augmenter.

L'objectif du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 15 mars dernier a été d'aborder les projets du mandat, ainsi que ceux à moyen et long terme, tout en prévoyant les financements associés.

Les projets en cours seront tous financés d'ici fin 2018, alors même que la commune subit des pertes de ressources financières de l'ordre de 400 000,00 €, ce qui a naturellement des impacts sur la politique d'investissement.

La fiscalité à Hoerdt est très basse, ce qui a pour conséquence d'aboutir à ce que la commune ne soit plus éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, principale source de subventionnement de ses investissements.

Il s'agit de partir du postulat suivant quant aux pertes de ressources qu'il faut combler :

- 1/3 au titre de la diminution de l'autofinancement
- 1/3 au titre des baisses de dépenses de fonctionnement
- 1/3 au titre de la fiscalité à mobiliser, à répartir sur trois ans

Monsieur le Maire indique que l'augmentation des taux proposés pour 2017 aurait un impact sur les ménages à hauteur de 2,40 € par mois sur la base d'une taxe d'habitation d'environ 800,00 € actuellement, en tenant compte de l'augmentation de la fiscalité de la Communauté de communes de la Basse Zorn.

Si l'on se réfère au classement des communes de même strate, en prenant en compte les taux de l'établissement public de coopération intercommunale, on s'aperçoit que Hoerdt est classée avant dernière du département en termes de taux appliqués, confirmant par-là que les taux sont très bas.

Monsieur le Maire estime qu'il faut prévoir l'avenir et être responsable, en ayant une vision au-delà de 2020, de manière à permettre la poursuite des investissements .

Il y a lieu de préparer, dans les meilleures conditions possibles, le projet de rénovation du centre culturel à l'horizon 2020-2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition 2017.

La Commission des Finances propose d'augmenter (+4%) les taux de la manière suivante :

- taxe d'habitation : 11,17% à 11,61%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,78% à 4,97%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,14% à 17,82%
- cotisation foncière des entreprises : 13,45% à 13,98%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

- taxe d'habitation : 11,61%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,97%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,82%
- cotisation foncière des entreprises : 13,98%

Adopté à l'unanimité, moins deux abstentions.

6/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN

Monsieur le Maire indique que le projet de budget a été élaboré en tenant en compte des impératifs de réduction des dépenses de fonctionnement, de maintien en l'état du parc bâti de la commune et de répondre aux engagements pris.

Le budget comprend :

- des dépenses récurrentes en fonctionnement
- des dépenses pour faire face aux réparations en fonctionnement
- des dépenses de rénovation priorisées en fonctionnement
- des dépenses d'investissement

Monsieur Didier KLEIN présente le projet de budget et donne quelques explications complémentaires sur les dépenses nouvelles inscrites au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances du 21 mars 2017, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 548 141,00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 3 949 864,00€

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 548 141,00	4 548 141,00
Section d'investissement	3 949 864,00	3 949 864,00
TOTAL	**8 498 005,00**	**8 498 005,00**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le débat d'orientation budgétaire du 15 mars 2017,

VU l'avis de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

VU le projet de budget primitif 2017,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 548 141,00	4 548 141,00
Section d'investissement	3 949 864,00	3 949 864,00
TOTAL	**8 498 005,00**	**8 498 005,00**

Adopté à l'unanimité.

7/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

✧ *Association Sportive de Hoerdt*

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association sportive de Hoerdt, pour un montant de 330,00 €, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires 2016/2017.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association sportive de Hoerdt, pour un montant de 330,00 €, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires 2016/2017 – 2ème trimestre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2016,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association sportive de Hoerdt, pour un montant de 660,00 €, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires 2016/2017,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Société de gymnastique Union de Hoerdt

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à la société de gymnastique union de Hoerdt, pour un montant de 330,00 €, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires 2016/2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à la société de gymnastique union de Hoerdt, pour un montant de 330,00 €, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires 2016/2017,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Centre culturel section Badminton

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Centre culturel section badminton, pour un montant de 330,00 €, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires 2016/2017 – 2ème trimestre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au Centre culturel section badminton, pour un montant de 330,00 €, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires 2016/2017,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Centre culturel section club du temps libre

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Centre culturel section club du temps libre, pour un montant de 330,00 €, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires 2016/2017 – 2ème trimestre.

Madame Andrée FRITZ ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au Centre culturel section club du temps libre, pour un montant de 330,00 €, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires 2016/2017,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Association Secouristes Sauveteurs de Hoerdt

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Secouristes sauveteurs de Hoerdt, pour un montant de 180,00 €, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires 2016/2017 – 2ème trimestre.

Monsieur Didier KLEIN ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association Secouristes sauveteurs de Hoerdt, pour un montant de 180,00 €, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires 2016/2017,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Collège Baldung Grien

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au collège Baldung Grien de Hoerdt, dans le cadre d'un séjour à Rome, pour un montant de 550,00 €, correspondant à une subvention de 5,00 €/jour/enfant, à raison de 22 enfants et 5 nuitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

SE PRONONCE sur le principe, de verser une subvention au collège Baldung Grien de Hoerdt pour un montant de 550,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Collège Baldung Grien

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au collège Baldung Grien de Hoerdt, dans le cadre d'un séjour à Munich, pour un montant de 360,00 €, correspondant à une subvention de 5,00 €/nuit/enfant, à raison de 18 enfants et 4 jours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

SE PRONONCE sur le principe, de verser une subvention au collège Baldung Grien de Hoerdt pour un montant de 360,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Collège Baldung Grien

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au collège Baldung Grien de Hoerdt, dans le cadre d'un séjour à Port Barcarès, pour un montant de 900,00 €, correspondant à une subvention de 5,00 €/nuit/enfant, à raison de 30 enfants et 6 jours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

SE PRONONCE sur le principe, de verser une subvention au collège Baldung Grien de Hoerdt pour un montant de 900,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Ecole élémentaire Im Leh

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'école élémentaire Im Leh dans le cadre d'une classe découverte à Quieux pour un montant de 396,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

SE PRONONCE sur le principe, de verser une subvention à l'école élémentaire Im Leh de Hoerdt pour un montant de 396,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Ecole élémentaire Im Leh

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'école élémentaire Im Leh dans le cadre d'une classe découverte de canoé kayak pour un montant de 564,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

SE PRONONCE sur le principe, de verser une subvention à l'école élémentaire Im Leh de Hoerdt pour un montant de 564,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Ecole élémentaire Im Leh

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'école élémentaire Im Leh dans le cadre d'une classe découverte au centre équestre de Bischwiller pour un montant de 312,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

SE PRONONCE sur le principe, de verser une subvention à l'école élémentaire Im Leh de Hoerdt pour un montant de 312,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Ecole élémentaire Im Leh

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'école élémentaire Im Leh dans le cadre d'une classe découverte à Eymouthiers pour un montant de 792,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

SE PRONONCE sur le principe, de verser une subvention à l'école élémentaire Im Leh de Hoerdt pour un montant de 792,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Ecole élémentaire Im Leh***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'école élémentaire Im Leh dans le cadre d'une classe découverte à Berlin pour un montant de 728,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

SE PRONONCE sur le principe, de verser une subvention à l'école élémentaire Im Leh de Hoerdt pour un montant de 728,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Centre culturel – section club du temps libre***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au centre culturel section club du temps libre pour un montant de 600,00 € dans le cadre du carnaval 2017.

Madame Andrée FRITZ ne prend pas part au vote.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au centre culturel section club du temps libre pour un montant de 600,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Centre culturel – carnaval des enfants***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au centre culturel pour un montant de 1 400,00 € dans le cadre du carnaval des enfants 2017.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au centre culturel pour un montant de 1 400,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Association Les Lutins***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Les Lutins pour un montant de 1 919,40 € dans le cadre de l'achat de matériels.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association Les Lutins pour 1 919,40 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

8/ PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs.

a) Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste de rédacteur territorial principal de 1ère classe titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème destiné à être pourvu par Madame Estelle CASPAR, à compter du 1er avril 2017 et donc de supprimer un poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,

VU la délibération en date du 14 décembre 2001 adoptant l'aménagement et la réduction du temps de travail au sein de la collectivité.

après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs,

APPROUVE la création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1ère classe titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 1er avril 2017

APPROUVE la suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème à compter du 1er avril 2017.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

b) Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème destiné à être pourvu par Monsieur Jean-Luc STRIEGEL, à compter du 1er avril 2017 et donc de supprimer un poste d'adjoint technique territorial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,

VU la délibération en date du 14 décembre 2001 adoptant l'aménagement et la réduction du temps de travail au sein de la collectivité.

après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 1er avril 2017.

APPROUVE la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial titulaire, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème à compter du 1er avril 2017.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

9/ ENTRETIEN CIMETIERE ET ZONE INDUSTRIELLE : ATTRIBUTION DU MARCHE

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer le marché relatif à l'entretien du cimetière communal et des zones industrielles.

La durée des prestations est fixée du 1er mai 2017 au 30 avril 2018.

A) Cimetière communal

Les travaux consistent en l'entretien complet et dans les règles de l'art du cimetière.

Il est prévu de planifier obligatoirement une intervention hebdomadaire, le vendredi, afin de procéder au nettoyage et au balayage du site ainsi qu'à la tonte (en fonction des conditions météorologiques) et d'utiliser des produits phytosanitaires dont la durée d'éviction du public est limitée au simple séchage des plantes traitées, en privilégiant des produits de biocontrôle.

Par ailleurs, afin de réduire les entrants phytosanitaires, la Commune souhaite que les entretiens des espaces verts et des surfaces s'effectuent selon une méthode alternative et raisonnée.

B) Zone industrielle de Hoerdt

Le marché prévoit différentes interventions de tonte en fonction des conditions climatiques et de la pousse des végétaux.

Il est prévu de fixer un délai de quinze jours environ entre les différentes interventions de tonte.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la société WOLFF et FILS pour un montant de 26 636,00 € HT comprenant les options.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le marché à la société WOLFF et FILS pour un montant de 26 636,00 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'ensemble des documents nécessaires,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

10/ POLE SANTE : DETERMINATION DES LOYERS

Monsieur le Maire explique que le principe est d'acquérir des locaux pour permettre l'installation future de professionnels de santé et notamment de discipline non présentes au niveau du pôle santé.

Il s'agit de densifier l'offre de soins dans la commune et ainsi de faciliter l'accès aux soins sans déplacement.

L'opération est globalement neutre pour la commune, dans la mesure où la vente a été consentie à hauteur de 490 000,00 € et l'acquisition de locaux neufs à hauteur de 550 000,00 € tous frais compris.

Il est proposé de contracter un prêt sur 20 ans autour de 550 000,00 € en vue de procéder aux acquisitions, avec possibilité d'un remboursement anticipé en cas de revente de locaux. L'objectif est que les loyers couvrent les mensualités.

Il s'agit de profiter des taux extrêmement bas pratiqués sur le marché et de fixer un prix de location qui soit attractif.

Habitat de l'Ill a vendu cinq locaux professionnels et la commune s'est engagée à acquérir les locaux non vendus, soit actuellement cinq locaux qui n'ont pas encore trouvés preneurs.

L'objectif est de les louer les plus rapidement possible et de consulter les divers ordres afin d'informer les nouveaux diplômés des potentialités qui existent sur Hoerdt de s'installer et de se développer.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les loyers des locaux professionnels du futur pôle santé à 13,00 €/m2.

Il est précisé que les loyers sont révisables annuellement à chaque date anniversaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la proposition de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les loyers des locaux professionnels du futur pôle santé à 13,00 € / m2 :

PRECISE que les loyers sont révisables annuellement à chaque date anniversaire de signature du bail.

Adopté à l'unanimité.

11/ MAISON DES ARTS ET DU PATRIMOINE : APPROBATIONS D'AVENANTS

a) Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°1 en moins-value au lot n°5 « menuiseries extérieures/murs rideaux VEC/serrurerie » pour un montant de 505,00 € HT, concernant la non réalisation des travaux figurant à la position n°5.1.3 et 5.1.4 « protection solaire ».

Montant initial du marché	88 300,00 € HT
Montant de l'avenant n°1	- 505,00 € HT
Nouveau montant du marché	87 795,00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°1, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

b) Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°1 en plus-value au lot n°8 « ascenseur » pour un montant de 850,00 € HT, concernant la fourniture et la pose d'un kit gsm en lieu et place d'un raccordement FT qui n'est pas à réaliser.

Montant initial du marché	22 930,00 € HT
Montant de l'avenant n°1	850,00 € HT
Nouveau montant du marché	23 780,00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°1, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

c) Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°1 en plus-value au lot n°9 « électricité » pour un montant de 3 896,14 € HT, concernant la réalisation de travaux supplémentaires consistant, d'une part, dans la mise en place d'une alimentation électrique de sécurité pour un fonctionnement de l'ouvrant même hors tension et la mise en place d'un câble de commande de la porte du local pour la maintenir ouverte en fonctionnement pour un montant de 2 373,05 € HT et, d'autre part, dans le remplacement des commutateurs de commande par un écran tactile au niveau de l'accueil vestiaire et la suppression de télécommandes des stores et gestion des stores et de l'écran depuis l'écran tactile pour un montant de 1 533,09 € HT.

Montant initial du marché	89 854,46 € HT
Montant de l'avenant n°1	3 896,14 € HT
Nouveau montant du marché	93 750,60 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°1, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

d) Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant en plus-value au lot n°11 « sanitaires » pour un montant de 1 083,60 € HT, respectivement de 756,00 € HT concernant le raccordement de la gouttière au bâtiment avant existant sur le réseau éclairage public neuf et non sur le regard comme prévu initialement et de 327,60 € HT concernant la fourniture et la pose d'un conduit VMC pour la ventilation de la cage d'ascenseur.

Montant initial du marché	36 467,76 € HT
Montant de l'avenant n°1	1 083,60 € HT
Nouveau montant du marché	37 551,36 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°1, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

e) Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°1 en moins-value au lot n°15 « aménagements extérieurs » pour un montant de 1 470,00 € HT, concernant la non réalisation des travaux figurant en position 2.8 « clôtures à barreaudage décoratif » position 2.8.1.

Montant initial du marché	15 527,30 € HT
Montant de l'avenant n°1	- 1 470,00 € HT
Nouveau montant du marché	14 057,30 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°1, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

12/ DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 87 rue de la République

- Nettoyage de printemps

Le nettoyage de printemps a lieu le samedi 1er avril 2017.

- Conseil Municipal

Les deux prochains Conseils Municipaux auront lieu :

- le mardi 2 mai 2017 à 20 heures.
- le mardi 13 juin 2017 à 20 heures.

- Election présidentielle

Le 1er tour de l'élection présidentielle a lieu dimanche 23 Avril 2017.
Le second tout de l'élection présidentielle a lieu dimanche 7 mai 2017.

- Centre Communal d'Action Sociale

Le prochain Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé au vendredi 31 mars 2017 à 18 h.

- Ponts

Les deux ponts entre Hoerdt et Weyersheim vont être rétrocédés à la commune par le département du Bas-Rhin à l'euro symbolique.

La commune y réalisera quelques aménagements paysagers.

- Manifestations

Samedi 1er avril 2017 : Concert d'accordéons à l'église protestante.
Vendredi 14 avril 2017 : Tournoi de jeunes au centre culturel.
Dimanche 16 avril 2017 : Courses premium mixte à l'hippodrome.
Vendredi 21 avril 2017 : Assemblée générale du verger du pays de Brumath.
Samedi 22 avril 2017 : Master class de l'école de musique municipale.
Dimanche 23 avril 2017 : Marché aux puces.
Dimanche 23 avril 2017 : Courses premium mixte à l'hippodrome.
Dimanche 30 avril 2017 : Marche gourmande.

Fin de la séance à 21 h 45.